

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/13-586-1443 du 28/01/2013

PREPARATION DES JURYS D'EVALUATION EN VUE DE LA TITULARISATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET D'EDUCATION STAGIAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PUBLIC - ANNEE SCOLAIRE 2012-2013 - SESSION 2013

Références : BO spécial n° 29 du 22 juillet 2010 relatif à la formation des enseignants - Arrêtés du 12 mai 2010 relatif aux modalités d'évaluation et de titularisation de certains personnels stagiaires de l'enseignement du second degré et à la définition des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d'éducation pour l'exercice de leur métier - Circulaire n°2010-103 du 13-07-2010 relative aux missions des professeurs conseillers pédagogiques contribuant dans les établissements scolaires du second degré à la formation des enseignants stagiaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements publics du second degré

Dossier suivi par : M. GUYON - Tel 04 42 91 72 07 - Mme TAVERNIER - Tel : 04 42 91 72 12 - Fax : 04 42 38 73 45

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des travaux préparatoires à la réunion des différents jurys ainsi que le rôle de chacun des acteurs participant à cette évaluation.

La procédure concerne **les stagiaires de l'enseignement public**. En effet, les modalités de constitution du dossier soumis au jury pour les stagiaires de l'enseignement privé ont été prévues par la circulaire rectorale DEEP/13-585-293 du 21/01/2013 publiée au Bulletin Académique n° 585 du 21/01/2013.

Dans ce cadre, le jury se prononce sur le fondement du référentiel de compétences prévu par l'arrêté du 12 mai 2010 susvisé, après avoir pris connaissance :

1°- de l'avis d'un membre des corps d'inspection, lequel s'appuiera sur deux types de documents qui devront figurer dans le dossier fourni aux membres du jury

- un rapport d'inspection
- le rapport du tuteur du professeur stagiaire (cf. modèle en annexe 2)

2°- de l'avis du chef d'établissement dans lequel le fonctionnaire a été affecté pour effectuer son stage (cf. modèle en annexe 1)

La **DIEC** sera chargée de collationner les documents qui concernent **les stagiaires de l'enseignement public**

Enfin, la **DIEC** assure le secrétariat et le fonctionnement des jurys .A l'issue de la réunion plénière du jury prévue le 28/06/2013, la liste des candidats reconnus aptes à être titularisés sera publiée sur le site académique www.ac-aix-marseille.fr rubrique PUBLINET. Les candidats qui ne seront pas admis recevront une notification par courrier.

Afin de faciliter la constitution des dossiers des stagiaires avant le début des travaux des jurys, les tuteurs voudront bien remettre aux **chefs d'établissement d'accueil** leurs rapports (rédigés préalablement à la visite d'inspection), **lesquels se chargeront de retourner au Rectorat** sous le timbre de la DIEC 2-04 à l'attention de Mme Françoise TAVERNIER **au plus tard pour le lundi 27 mai 2013, l'ensemble des documents figurant en annexe 1, annexe 2 et annexe 3 de la présente circulaire, de manière groupée, pour tous les stagiaires de leur établissement.**

De plus, le document figurant en annexe 3 de la présente circulaire doit être renseigné conjointement par l'ensemble des parties (chef d'établissement, tuteur, inspecteur), **à l'issue de la visite d'inspection.**

Les Inspecteurs (IA-IPR et IEN ET/EG) doivent quant à eux adresser directement leur rapport d'inspection sous le timbre de la DIEC 2-04 à l'attention de Mme Françoise TAVERNIER au plus tard pour **le vendredi 31 mai 2013.**

J'attire votre attention sur les modifications apportées aux documents figurant en annexe 1,2 et 3, qui ne doivent plus être portés à la connaissance du stagiaire avant transmission aux services rectoraux. Néanmoins, les stagiaires ayant eu un avis défavorable à la titularisation à l'issue de l'inspection, seront convoqués pour un entretien préalable avec les membres du jury, et se verront proposer une date pour consulter leur dossier.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration sur ce dossier

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

 <small>Liberté · Égalité · Fraternité</small> <small>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</small>	ANNEXE 1		 <small>académie d'aix-marseille</small>
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013		
	AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT		
	Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
	Corps :	Discipline :	

Cet avis doit rendre compte de l'implication du stagiaire en faveur de la réussite des élèves et de la manière dont il participe à la vie de la communauté éducative

Date :

Avis du chef d'établissement en vue de la titularisation :

Favorable

Défavorable

NOM Prénom, signature, cachet de l'établissement :

 LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	ANNEXE 2		 académie d'aix-marseille
	PRÉPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES ANNÉE SCOLAIRE 2012 - 2013		
	RAPPORT DU TUTEUR		
	Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice : Quotité horaire : Niveaux d'enseignement :		
	Corps :	Discipline :	
Nom du tuteur :			Etablissement :

Rappel des 10 compétences professionnelles constitutives du métier d'enseignant.

Agir en fonctionnaire de l'état de façon éthique et responsable	Prendre en compte la diversité des élèves
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Évaluer les élèves
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Maîtriser les technologies de l'information et de la communication
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école
Organiser le travail de la classe	Se former et innover

1. Contexte d'enseignement

2. Compétences professionnelles acquises et non acquises.

Nom et Prénom du stagiaire :	
Corps :	Discipline :

3. *Appréciation portée sur l'évolution de la professionnalisation.*

4. *Conclusion*

Le tuteur : (date et signature)

  	ANNEXE 3		 académie d'aix-marseille
	PREPARATION DES JURYS D'ÉVALUATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ET D'ÉDUCATION STAGIAIRES ANNEE SCOLAIRE 2012 - 2013		
	FICHE RECAPITULATIVE DES ELEMENTS D'ÉVALUATION DU STAGE Ce document doit être renseigné conjointement par le tuteur, le chef d'établissement d'exercice, l'inspecteur à l'issue de la visite d'inspection		
	Nom et Prénom du stagiaire : Etablissement(s) d'exercice :		
Corps :		Discipline :	

COMPETENCES	MAITRISE SUFFISANTE DES COMPETENCES	
Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Concevoir et mettre en œuvre son enseignement	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Organiser le travail de la classe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Prendre en compte la diversité des élèves	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Evaluer les élèves	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Maîtriser les technologies de l'information et de la communication	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Se former et innover	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Date :

Le chef d'établissement : NOM Prénom – Cachet établissement, Signature

L'inspecteur (trice) : NOM Prénom – Signature

Le tuteur : NOM Prénom – Signature